

**COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 07/2021-2022 concernant l'adoption du budget du ménage communal pour l'année 2022**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°07/2021-2022 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 17 novembre 2021. Elle la remercie pour sa disponibilité, ainsi que pour les explications et les réponses très précises qui lui ont été fournies.

Comme les années précédentes, nous sommes appelés à voter un budget négatif, mais grâce à une bonne gestion des finances communales et à des revenus imprévisibles, notre Municipalité a régulièrement délivré, jusqu'à présent, un exercice positif dans les comptes.

La Municipalité nous a fourni des réponses précises et substantielles concernant les variations des revenus et charges majeurs que nous avons relevés. Certaines de ces variations sont dues à l'introduction d'un nouveau logiciel de compatibilité et d'une gestion comptable beaucoup plus transparente par rubrique, notamment en ce qui concerne les imputations des frais personnels aux différents dicastères. Nous trouvons ceci judicieux.

Comme mentionné dans les rapports de COFIN 04 et 06/2021-2022 (Plafond d'endettement et point d'impôt), nous entrons dans une phase de stabilisation et devons faire preuve de prudence en équilibrant bien nos dépenses avec nos revenus et en évaluant minutieusement les futurs investissements.

Malgré les investissements passés et ceux prévus en 2022, nous maintenons une situation financière saine et les liquidités restent considérables, mais doivent être utilisées de manière parcimonieuse au vu du plan d'investissement attendu en 2022.

Nous aimerions aussi mentionner que la COFIN a soulevé les sujets de la péréquation et de la facture sociale avec la Municipalité en lien avec l'augmentation continue de ces deux postes de charges. Nous confirmons que la Municipalité est active sur le sujet dans le cadre de l'AdCV (Association de Communes Vaudoises). Nous soutenons cet engagement.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances ne doute pas que même si le budget présenté est déficitaire, la santé financière de la commune n'est pas remise en question. Raison pour laquelle, elle propose au Conseil d'accepter le Préavis No. 07/2021-2022 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,

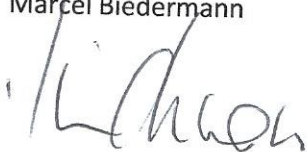
Mark Tritten

Marcel Biedermann

Marcel Miesen

André Jaquet

Maurice Meyer



Vich, le 26 Novembre 2020